

I. 5 rappels essentiels pour aborder sereinement les accords CCN

- A) Les petites entreprises sont-elles concernées par les accords santé/prévoyance ?
- B) Comment gérer la délicate question de l'application rétroactive des accords santé ?
- C) Agrément et extension d'accords collectifs : cette différence fondamentale à maîtriser
- D) Dans l'enseignement privé indépendant la non-extension de l'accord santé n'empêche pas l'extension des avenants
- E) Fusions de CCN : quelles conséquences sur les accords santé ?

II. L'assureur face aux accords CCN : 5 cas d'école

- A) Faut-il respecter la structure et l'assiette de cotisation conventionnelle ?
- B) Pourquoi respecter les options en santé est impératif
- C) Le réseau de soins prévu par la CCN s'impose-il à l'assureur ?
- D) Remboursement des lunettes : l'assureur peut-il distinguer l'assuré de moins de 16 ans de celui de 16 ans et plus si la CCN ne le fait pas ?
- E) Résiliation facilitée en santé collective : les options facultatives sont-elles concernées ?

III. Les 5 précisions instructives des autorités sur les accords CCN

- A) Prévoyance collective : le 1,5 % cadre intègre bien la santé (et les questions que cela pose)
- B) Stupeur sur les réseaux de soins assimilés à des désignations par l'État
- C) Hausses tarifaires en santé collective : les Ocam face à un levier de pression étatique inédit
- D) Liquidation judiciaire et portabilité en santé : ce qu'il faut savoir
- E) Le juge confirme le délai très serré pour demander l'annulation d'un accord CCN